

Action

la lettre d'Act Up-Paris, n°89, juin 2003

SEROPOS COMPTEZ VOUS

Dossier : Ils veulent enfermer les séropositif·Es



Action, la lettre d'Act Up-Paris

Directrice de Publication :
Victoire Patouillard.

Rédactrice en chef :
Claire Vannier.

Comité de Réd'Action :
Jean Cazentre - Xavier Héraud - Charles Roncier -
Claire Vannier.

Ont participé au numéro :
Malika Amaouche - Alain Bessaha - Vincent Bourseul
- Sylvain Dambrine - Elodie Dorfiac - Rachel
Easterman-Ulmann - Khalil Elouardighi - Chloé Forette
- Xavier Héraud - Catherine Kapusta - Gaëlle Krikorian
- Serge Lastennet - Nicolas Maalouly - Nathalie
Mangeot - Jérôme Martin - Patrice Miot - Jérôme
Martin - Alice Meier Oehlke - Victoire Patouillard -
Médéric Pouyé - Charles Roncier.

Icono :
Rachel Easterman-Ulmann - Claire Vannier et le Web.

Imprimerie :
Autographe, 10 bis rue bisson, 75020 Paris.

10.000 exemplaires
Date : juin 2003.

Commission Paritaire en cours - ISSN 1158-2197 - Dépôt
Légal à parution.

Ce journal est réalisé par les militants d'Act Up-Paris. Il ne peut
être vendu. La reproduction des articles de ce numéro est
autorisée à la condition de citer la source : Action, la lettre
d'Act Up-Paris.



Sommaire :

page 3 - Edito
page 4 - CVE : La nouvelle droite
page 6 - Dossier : Intro
page 7 - Dossier : Argumentaire
page 9 - Dossier : Bareback
page 10 - Dossier : Femmes
page 11 - Dossier : Législatif
page 12 - Dossier : Internationnal
page 13 - Prévention : La charte
page 14 - Act Up-Pride : Test
page 16 - N/S : Les suites du G8
page 17 - N/S : Les suites de l'AMS
page 18 - T&R : IAS
page 19 - SR : Les conséquences de la LSI
page 20 - SR : Le coût de l'AME
page 21 - D&U : Brèves
page 22 - Prisons : Témoignages
page 23 - VPC : T-shirts

Rendez-vous

- Le 28 juin pour la Trans Lesbienne and
Gay Pride, à 14H place d'Italie, pour rejoindre la place de la République par la place
de la Bastille.

Pour garder le contact

- Abonnez vous à la lettre d'Act Up-Paris. 1 an : 18 €. Abonnement de soutien : 24 €

Nom Prénom

Adresse

Libellez vos chèques à l'ordre d'Act Up-Paris - BP.287 - 75525 Paris cedex 11

- Abonnez vous à la lettre électronique, en allant directement sur
<http://listes.samizdat.net/www/info/actupinfos>

- Consultez notre site internet : <http://www.actupparis.org/>

Mails

Pour nous contacter
par mail, faites pré-
céder

@actupparis.org
du nom lié au sujet
de votre envoi parmi
la liste ci-dessous :

actup
traitements
coinfection
nordsud
etrangers
homophobie
prison
prostitution
drogues
droits
femmes
prevention
comptabilite
financement
stands
publications
medias
actupinfos
web

SEROPOS COMPTEZ VOUS ACT UP PARIS

Alain-Gérard Slama, Alain Finkielkraut, Jean d'Ormesson n'en crurent pas leurs yeux quand ils virent à Rodez les livres de Luc Ferry voler au-dessus des cordons de CRS avant de s'abattre sur les murs et les pavés. Chacun y alla ensuite de sa plume dans les colonnes du Figaro pour dénoncer ce nouveau mode d'action. Dans leur cas, on peut parler d'un réflexe de légitime défense : quand les neuf millions d'exemplaires de la *Lettre à ceux qui aiment l'école* auront été ainsi envoyés dans les airs, il pourrait venir l'idée à d'autres de faire flèche de tout bois et de s'emparer de «l'angélisme exterminateur» et autre «humanité perdue» pour leur faire connaître le même sort. Contre ces discours de sacralisation du livre qui sont en tout point identiques à ceux qui nous furent opposés après le zap des éditions Blanche, il y a quelque chose de réjouissant à rappeler que les textes peuvent devenir littéralement des armes.

Ce dossier vient de là : il est urgent aujourd'hui de s'armer contre la montée d'un discours qui vise à criminaliser les séropositives et parallèlement à en faire les seuls responsables de la propagation de l'épidémie. Les écrits des barebackers ont réactivé le fantasme du séropositif meurtrier et avec lui, la notion de «contamination volontaire». Les députés ont inscrit dans la loi la possibilité d'un dépistage obligatoire : un dépistage imposé aux personnes contre leur volonté lorsqu'elles sont suspectées de viol. Des affaires éclatent. On recherche des coupables, des boucs émissaires. Ce dossier se veut une réponse à l'air du temps. Et parce que nous ne devons pas être seuls sur ce nouveau front qui s'ouvre dans la lutte contre le sida, ce dossier comprend un contre-argumentaire, un état de la jurisprudence et des mises au point afin que d'autres puissent se l'approprier.

Derrière les discours d'exclusion et les discours de criminalisation, il y a une idée très simple : les séropositives sont les coupables. On fait comme si la seule responsabilité dans la propagation de l'épidémie de sida était une responsabilité individuelle et qu'elle incombe aux seuls séropositifs. Au même moment, l'Etat se désengage de la prévention, met en pièce le dispositif de Réduction des risques liés aux drogues, et remet en cause l'accès aux soins des populations étrangères. Au même moment s'achève le troisième procès du sang contaminé. Il aura fallu 18 années de procédure pour que la Justice signifie qu'il n'y avait pas lieu d'avoir de procès. Les responsables administratifs ne seront pas jugés.

Dans le bois de Boulogne, des prostituées sont arrêtées en raison de leur tenue inappropriée «hors période de carnaval». D'autres sont condamnées pour racolage. Les expulsions ont commencé. Dans ce contexte politique, on voudrait que la Gay Pride soit autre chose qu'un carnaval qui n'effraie plus que Françoise de Panafieu. On rêverait que cette manifestation présente un front uni des minorités, qu'elle transforme le nombre en puissance et fasse trembler le gouvernement. C'est ce rêve qui animera notre cortège.

Victoire Patouillard.



La nouvelle droite. Quizz.



Ils reprochent à Act Up de « perdre les pédales » parce que depuis longtemps l'association a fait siens les combats pour les prisonnierEs, les prostituéEs, les usagerEs de drogue et les étrangerEs. Leur communauté à eux est blanche et bourgeoise. Ils ne sont pas racistes, ni non plus homophobes, seulement anti-communautaristes. Ils adorent Judith Butler quand elle propose de dépasser les politiques de l'identité, mais ne comprennent plus rien à Act Up quand une femme hétéro en devient présidente. Ils pensent que l'univers de la littérature est un monde à part qui ne doit être traversé que par les règlements de compte de l'autofiction. Ils pensent aussi que jeter des livres par terre, c'est mal ; que poser la responsabilité d'une maison d'édition dans les livres qu'elle édite, c'est d'une violence insoutenable ; que donner la parole aux barebackers, c'est faire de la prévention. Ils se rêvent politiquement incorrects, ils sont simplement de droite.

Mais sous le vernis de la provocation et de la nouveauté, il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre la nouvelle droite tendance Technikart et la droite traditionnelle tendance Figaro. Y parviendrez-vous dans ce quizz ?

- A** Qui affirme que la communauté homosexuelle se fonde «sur le refus de cet autre qu'est la femme»?
- 1 Alain Soral
 - 2 Christine Boutin
 - 3 Tony Anatrella
- B** Quel courageux Grand Penseur dénonce l'influence du lobby gay et les dérives du communautarisme?
- 1 Alain Minc
 - 2 Alain Soral
 - 3 Alain Finkielkraut
- C** Quel courageux Grand Penseur s'est illustré par son combat exemplaire contre la lesbo/trans/homo/phobie ?
- 1 Alain Finkielkraut
 - 2 Alain Minc
 - 3 Alain Soral
- D** Selon Alain Soral, les homosexuels ont-ils quelque chose de
- 1 Subversif ?
 - 2 morbide ?
 - 3 Nocturne ?
- E** Qui affirme qu'Act Up-Paris est une milice ou un ramassis de fascistes ?
- 1 Alain Soral (on ne s'en lasse pas)
 - 2 Isabelle Chazot, rédactrice en chef de 20 ans
 - 3 Frédéric Beigbeder, chroniqueur littéraire dans Voici
- F** «Act Up était tellement plus en phase avec les gays auparavant». De qui est cette affirmation ?
- 1 Un barebacker
 - 2 Luc Arbona, de Technikart
 - 3 Marcel Proust

- G** Frank Spengler, responsable des Editions Blanches, a :
- 1 Une responsabilité indéniable dans la diffusion des discours bareback et homophobes.
 - 2 Une maman célèbre qui enfourche sa bicyclette bleue pour défendre son fiston contre les méchantEs actupienNEs.
 - 3 Une conception de la liberté d'expression uniquement définie par son avocat et ses intérêts commerciaux.

- H** Le point commun entre Act Up et Vanessa Paradis
- 1 Johnny Depp est notre égérie à touTEs les deux.
 - 2 Nous avons fait un procès à Voici.
 - 3 1987 est le début de notre carrière

- I** Thierry Ardisson se souviendra longtemps d'Act Up parce que :
- 1 On était tellement sympa quand on militait pour la capote à un franc.
 - 2 On était tellement injuste quand on a zappé l'enregistrement de son émission.
 - 3 On était tellement chiant quand on a exigé que l'interview de notre présidente se fasse dans les conditions du direct, contrairement à son habitude.



- A** : Les trois réponses sont bonnes. Alain Soral rajoute volontiers "de cet Autre (majuscule) radical absolu qu'est la femme". Christine Boutin aime les pédés quoi qu'il arrive. Tony Anatrella, pour ceux qui ne lisent pas Action et le Monde, est un prêtre psychanalyste.
- B** : Les trois réponses sont bonnes.
- C** : Aucune des réponses n'est bonne. Cela vous étonne ?
- D** : Les trois, mon capitaine. Il l'a affirmé sur Paris Première le 30 mai 2003. Act Up-Paris a enquêté et est en mesure d'affirmer que les homosexuels ont effectivement quelque chose de nocturne : leur nuit.
- E** : Les trois sont bonnes. Alain Soral, encore lui, à Paris Première. Isabelle Chazot dans une interview au nouvelobs.com. Frédéric Beigbeder dans Voici.
- F** : Le piège. Il ne fallait pas répondre Marcel Proust, car à son époque, Act Up était en phase avec les gays.
- G** : Les trois sont bonnes. 1/ Il édite des livres barebackers et l'homophobe Alain Soral. 2/ Il s'agit de Régine Desforges, qui a sorti une tribune contre Act Up dans l'Humanité pour soutenir son fils. Elle aime beaucoup les barebackers et la liberté d'expression. 3/ Spengler répète à l'envi qu'il est à fond pour la liberté d'expression. Mais quand son avocat lui a dit qu'il pouvait être poursuivi pour certains passages d'un livre bareback, il a souhaité les retirer. Un tel courage est digne de Voltaire.
- H** : Les trois sont bonnes. 1987 est la date de création du premier Act Up à New York, et c'est l'année du tube "Joe, le taxi".
- I** : Les trois sont bonnes. Thierry Ardisson est injuste avec Christophe Dechavanne qui avait mené la campagne de la capote à 1 franc.

Criminalisation

Dépistage obligatoire, poursuites judiciaires contre de supposés auteurs de contaminations conscientes, fantasmes lepénistes de «sidatoriums», refoulement des personnes atteintes aux frontières de certains pays, allègement du secret médical en cas de séropositivité d'un membre d'un couple, etc. Les formes de criminalisation des personnes atteintes par le VIH sont nombreuses. Elles ne sont parfois que des idées défendues par des groupes de pression ; elles peuvent

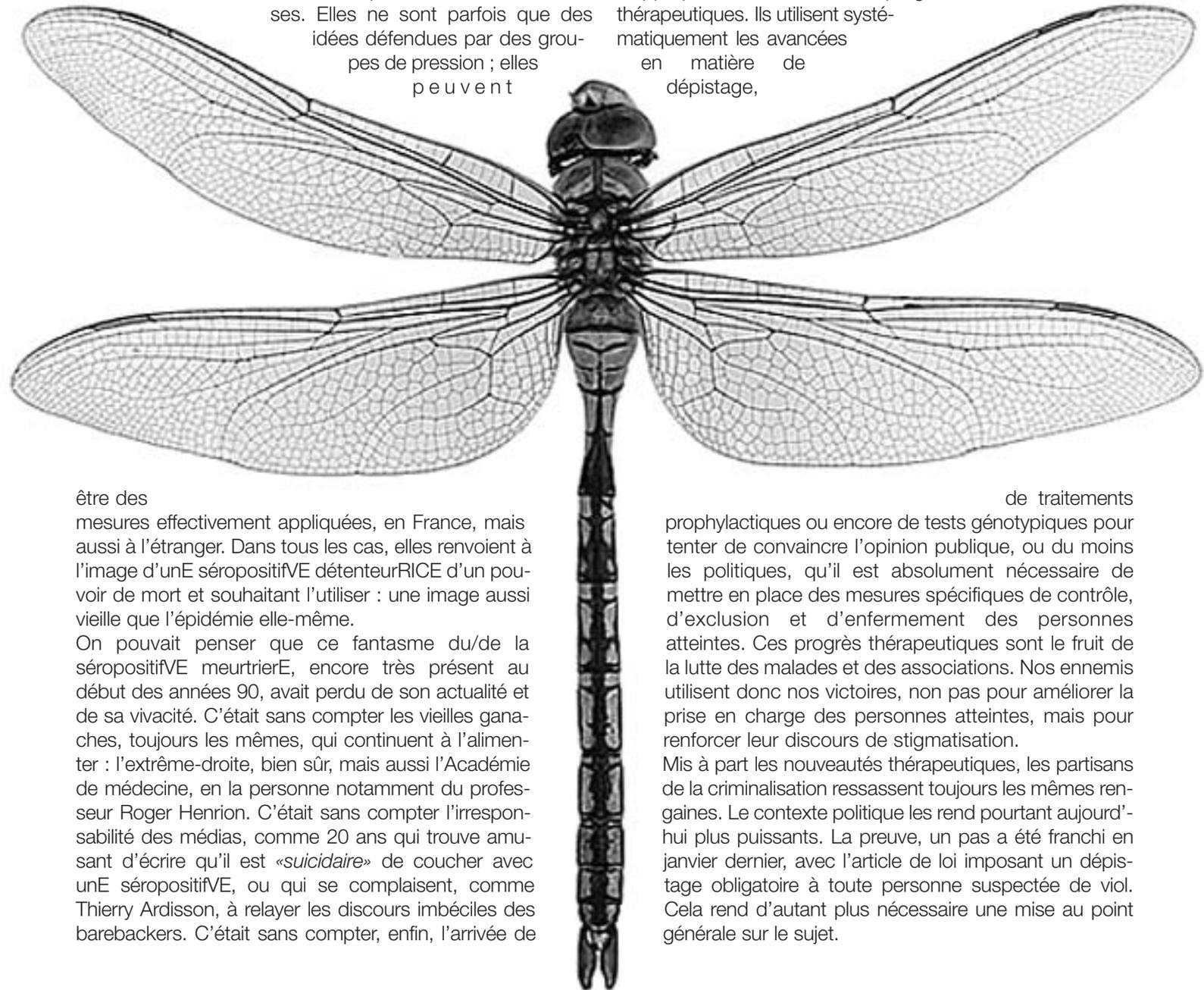
la droite au pouvoir renforçant l'arsenal répressif contre toutes les minorités et mettant en place une politique qui ne trouve que trois réponses à tous les problèmes de société : l'exclusion, la prison et la répression. La seule «originalité» dont font preuve aujourd'hui les partisans de la criminalisation consiste à s'approprier abusivement les progrès thérapeutiques. Ils utilisent systématiquement les avancées en matière de dépistage,

être des mesures effectivement appliquées, en France, mais aussi à l'étranger. Dans tous les cas, elles renvoient à l'image d'unE séropositifVE détenteurRICE d'un pouvoir de mort et souhaitant l'utiliser : une image aussi vieille que l'épidémie elle-même.

On pouvait penser que ce fantasme du/de la séropositifVE meurtrierE, encore très présent au début des années 90, avait perdu de son actualité et de sa vivacité. C'était sans compter les vieilles ganaches, toujours les mêmes, qui continuent à l'alimenter : l'extrême-droite, bien sûr, mais aussi l'Académie de médecine, en la personne notamment du professeur Roger Henrion. C'était sans compter l'irresponsabilité des médias, comme 20 ans qui trouve amusant d'écrire qu'il est «suicidaire» de coucher avec unE séropositifVE, ou qui se complaisent, comme Thierry Ardisson, à relayer les discours imbéciles des barebackers. C'était sans compter, enfin, l'arrivée de

de traitements prophylactiques ou encore de tests génotypiques pour tenter de convaincre l'opinion publique, ou du moins les politiques, qu'il est absolument nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques de contrôle, d'exclusion et d'enfermement des personnes atteintes. Ces progrès thérapeutiques sont le fruit de la lutte des malades et des associations. Nos ennemis utilisent donc nos victoires, non pas pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes, mais pour renforcer leur discours de stigmatisation.

Mis à part les nouveautés thérapeutiques, les partisans de la criminalisation ressassent toujours les mêmes rengaines. Le contexte politique les rend pourtant aujourd'hui plus puissants. La preuve, un pas a été franchi en janvier dernier, avec l'article de loi imposant un dépistage obligatoire à toute personne suspectée de viol. Cela rend d'autant plus nécessaire une mise au point générale sur le sujet.



contre-arguments

Les partisans de la criminalisation des séropositifEs avancent masqués. Ils se parent d'arguments qui semblent de bon sens pour justifier des mesures spécifiques contre les personnes atteintes. Voici un contre-argumentaire détaillé pour leur répondre.

Les mots pour le dire

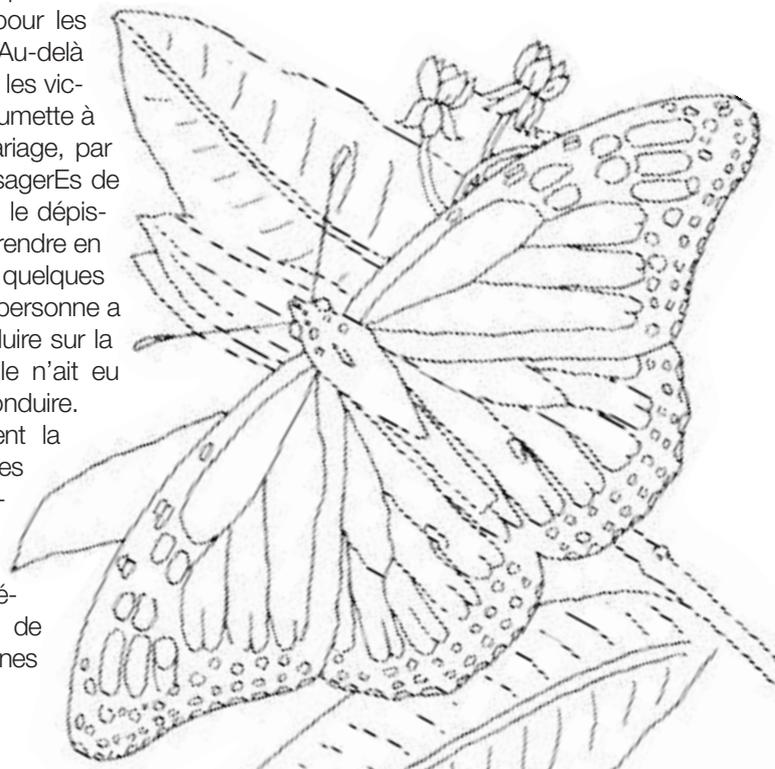
L'emploi de certains mots n'est pas neutre. On pense immédiatement aux néologismes de Jean-Marie Le Pen : «sidatorium» et «sidaïque». Le premier, calqué sur les sanatoriums où l'on plaçait les tuberculeux, sous-entend que le VIH serait contagieux, ce qui justifierait l'enfermement des personnes atteintes. Le deuxième rime avec «judaïque», dont on sait tout le bien qu'en pense Jean-Marie Le Pen. Il permet de réactiver une vieille rengaine de l'extrême-droite qui assimile le judaïsme à un virus gangrénant le monde. Là encore, la logique de l'enfermement n'est pas loin. D'autres termes, moins marqués idéologiquement, véhiculent cependant les mêmes principes. Ainsi, il y a quelques jours, une dépêche de l'AFP évoquait des plaintes contre un séropositif qui aurait contaminé volontairement ses partenaires. La personne poursuivie est dénommée par l'agence «le porteur du virus», ce qui fait de lui le seul vecteur de la transmission et passe sous silence toute idée de responsabilité partagée. Les mots sont donc importants, et il ne faut pas hésiter à reprendre ceux qui parlent de « sidaïques » ou « porteur de virus » au lieu de «sidéens» et «séropositif».

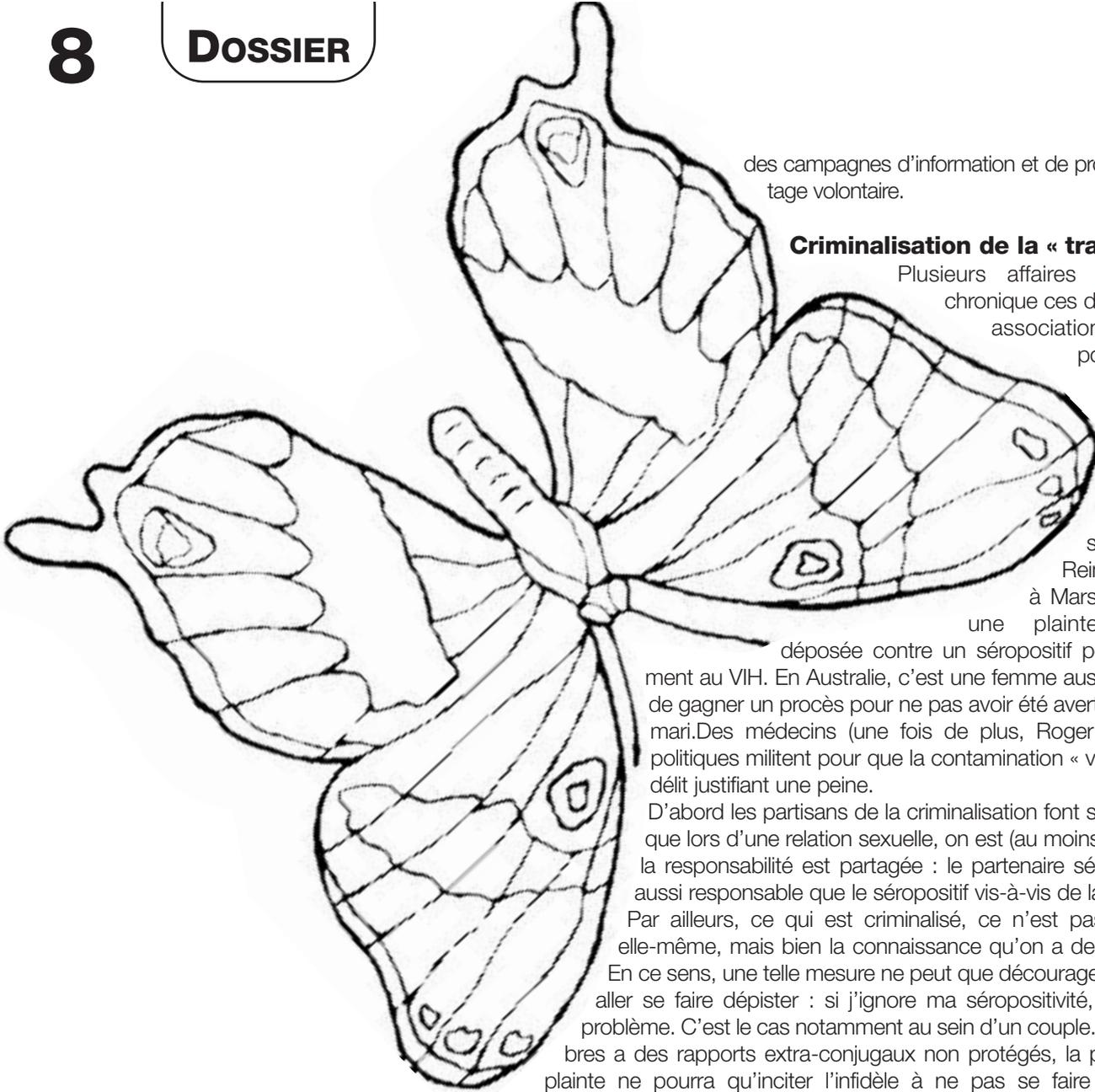
Secret médical

C'est le dilemme-marronnier de Urgences : un médecin diagnostique tous les trois épisodes un cas de séropositivité et se demande s'il doit le dire au partenaire de la personne. Dans la série, les héros prennent souvent beaucoup de liberté avec le secret médical. Dans la réalité, en France, l'Ordre des médecins et l'Académie de médecine ont plusieurs fois proposé de lever ce secret pour permettre au médecin d'avertir une personne de la séropositivité de son partenaire, afin qu'elle se fasse elle-même dépister et qu'elle se protège. Une telle mesure serait extrêmement dangereuse. Le secret médical permet d'instaurer une réelle confiance entre le malade et son médecin, sans laquelle il ne peut y avoir de relation thérapeutique, donc de prise en charge efficace. La levée du secret médical romprait cette confiance, elle empêcherait tout patient de parler des problèmes les plus intimes de peur de les voir divulguer, elle découragerait même les personnes à aller se faire dépister, et encouragerait donc tous les comportements de déni. Il ne s'agit pas d'ignorer le problème de prévention qui peut se poser au sein d'un couple sérodiscordant. Mais on ne résoudra rien avec une mesure d'exception qui ruinerait la relation médecin-malade. Les solutions doivent passer par l'écoute et le dialogue, notamment en systématisant des consultations de psychologie et de sexologie dans les services de suivi VIH, et en améliorant la prise en charge des personnes à l'annonce de la séropositivité.

Dépistage obligatoire

Un pas a été franchi avec l'instauration d'un dépistage obligatoire pour les personnes suspectées de viol. Il s'agit bien là d'une victoire pour les tenants de mesures vexatoires envers les personnes atteintes. Au-delà du cas du viol, où le dépistage imposé n'aura aucun intérêt pour les victimes d'agression sexuelle, il est régulièrement proposé qu'on soumette à un test des personnes à un moment particulier de leur vie (mariage, par exemple) ou encore des catégories entières de la population (usagerEs de drogue par voie intraveineuse, prostituéEs, etc.) Techniquement, le dépistage obligatoire n'a pas de sens. Les tests utilisés imposent de prendre en compte une fenêtre de séroconversion, de quelques jours à quelques semaines, pendant laquelle un test peut être négatif alors que la personne a été contaminée. Imposer un test supposerait donc de le reconduire sur la même personne quelques mois plus tard en s'assurant qu'elle n'ait eu aucun rapport à risques : on voit où ce genre de mesure peut conduire. Même si on utilisait des tests plus performants qui réduiraient la fenêtre de séroconversion, ce dispositif serait à bannir. Au nom des libertés individuelles. Obligatoire, le test ne pourrait plus être anonyme. Il fonderait la relation thérapeutique sur la contrainte, alors qu'elle doit s'établir sur la confiance mutuelle entre la personne et les professionnels de santé. Il s'agit là d'une vision coercitive de la prévention du sida, alors que nous avons besoin d'information et de responsabilisation. Bref, c'est une réponse démagogique aux lacunes





des campagnes d'information et de promotion du dépistage volontaire.

Criminalisation de la « transmission »

Plusieurs affaires ont défrayé la chronique ces derniers mois. Des associations entendent porter plainte contre une ou des personnes qu'elles jugent responsables de contamination volontaire, sur des homos à Reims, des femmes à Marseille. A Cayenne, une plainte vient d'être déposée contre un séropositif pour empoisonnement au VIH. En Australie, c'est une femme australienne qui vient de gagner un procès pour ne pas avoir été avertie du sida de son mari. Des médecins (une fois de plus, Roger Henrion) et des politiques militent pour que la contamination « volontaire » soit un délit justifiant une peine.

D'abord les partisans de la criminalisation font semblant d'oublier que lors d'une relation sexuelle, on est (au moins) deux, donc que la responsabilité est partagée : le partenaire séronégatif est tout aussi responsable que le séropositif vis-à-vis de la prévention.

Par ailleurs, ce qui est criminalisé, ce n'est pas la transmission elle-même, mais bien la connaissance qu'on a de sa séropositivité.

En ce sens, une telle mesure ne peut que décourager les personnes à aller se faire dépister : si j'ignore ma séropositivité, je n'aurai aucun problème. C'est le cas notamment au sein d'un couple. Si l'un des mem-

bres a des rapports extra-conjugaux non protégés, la perspective d'une plainte ne pourra qu'inciter l'infidèle à ne pas se faire dépister afin de continuer d'ignorer son statut. La criminalisation de la transmission consciente du

VIH n'encourage donc ni le dialogue au sein des couples, ni la responsabilisation des séropositifs, ni la pratique du dépistage. Pour toutes ces raisons, elle va à l'encontre de la santé publique. Le sida est une épidémie qui se propage par les pratiques. L'information est donc clé dans la prévention. Encourager l'ignorance n'est pas une solution. Plutôt que de voir dans la justice et les prisons la seule réponse aux problèmes posés par le sida, les pouvoirs publics devraient produire des campagnes de prévention dignes de ce nom, et systématiser la promotion du dépistage.

Passage aux frontières et séjour

Dernière pièce de l'arsenal anti-séro : le contrôle aux frontières et au droit de séjour. Les mesures existent depuis longtemps dans certains pays. En Belgique, par exemple, les étrangers extracommunautaires (évidemment, les Européens ne peuvent pas être séropositifs) doivent présenter un certificat médical avec une attestation d'un test de dépistage. Les séropositifs étrangers ne peuvent pas s'installer aux Etats-Unis (voir p. 12 le tableau des pays).

En France, l'idée reste soutenue, toujours par les mêmes (Jean-Marie Le Pen, Roger Henrion) et risque de trouver un écho favorable avec le gouvernement Raffarin. Le but est d'empêcher que des étrangers malades puissent franchir nos frontières ou s'installer. Une des idées qui sous-tendent ce projet, c'est que les étrangers malades seraient un vecteur de propagation de l'épidémie. Les épidémiologistes n'hésitent par exemple pas à dire que le sida est une « maladie d'importation ». Pour répondre à cet argument, il semble incroyablement inutile de rappeler que les étrangers, comme les nationaux, peuvent mettre la capote. Qu'il s'agit donc juste de produire des campagnes ciblées.

Prévention, information et responsabilisation : ces trois mots d'ordre sont sans doute un peu plus difficiles à mettre en place que tous ces dispositifs d'exclusion et de pénalisation. Mais ils sont simplement nécessaires à une réelle lutte contre le sida.



Bareback, criminalisation : know your enemy

L'idéologie bareback surfe sur le fantasme du séropositif meurtrier. Lutter contre la criminalisation des malades passe par la lutte contre le bareback.

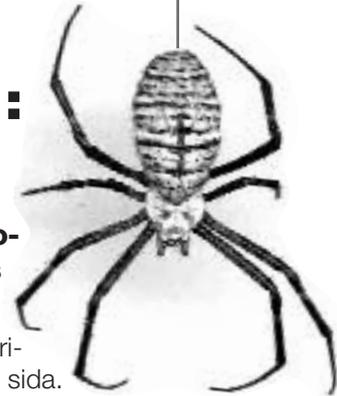
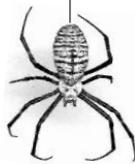
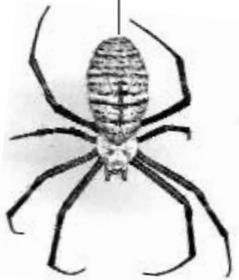
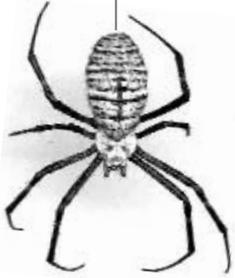
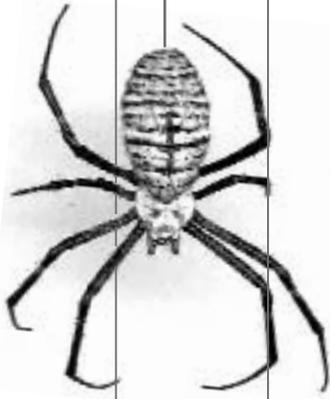
Lutter contre le bareback, c'est combattre un discours qui valorise les pratiques à risques et qui, de fait, banalise l'épidémie de sida. Quand Eric Rémès écrit «le sida vaincra», quand il prodigue des conseils pour découper une capote et contaminer une personne qui se croit protégée ou quand Guillaume Dustan affirme à la télévision que «le sida, c'est fini», nous condamnons ces discours et nous faisons tout pour renvoyer à leurs responsabilités ces personnes et les médias qui leur assurent une publicité. C'est simple : nous luttons contre ceux qui font le jeu de l'épidémie. Nos ennemis aimeraient faire croire que le combat d'Act Up contre le bareback témoignerait d'une volonté de contrôler les séropositifs, voire de criminaliser des relations sexuelles non protégées. Eric Rémès répète ainsi qu'«Act Up veut mettre un flic devant (sic) chaque trou du cul». D'autres jugent incompréhensible qu'on puisse lutter contre le bareback ET la criminalisation de la contamination. Luc Arbona écrit par exemple dans le numéro de juin de Technikart : «Mener de front la lutte contre les barebackers et celle contre le délit de contamination s'annonce stratégiquement délicat pour Act Up. Les choses sont mal parties».

Pourquoi ? Parce qu'Act Up appelle à la responsabilité de tous en matière de prévention ? Mais où Luc Arbona a-t-il vu que cette responsabilité-là était une responsabilité pénale ? Il faut vraiment être déterminé par l'idéologie Sarkozy ambiante pour affirmer une telle sottise. Il ne viendrait jamais à l'esprit de ces gens de penser qu'on peut et doit se sentir responsable de sa sexualité pour soi, pour ses partenaires ou pour la communauté pédé, sans que cette responsabilité ait un quelconque rapport avec une procédure de justice. C'est pourtant ce que nous écrivons, depuis notre affiche «Baiser sans capote, ça vous fait jouir», au printemps 1999 jusqu'à aujourd'hui, dans des textes limpides. Que Rémès ou Arbona relisent un peu l'affiche «Irresponsables» (printemps 2001) ou le texte d'appel à une AG des pédés (octobre 2000). Tout y est déjà écrit.

La littérature du bareback renoue avec la figure fantasmagorique du séropositif meurtrier. Eric Rémès intitule à dessein son livre SerialFucker. C'est dans cette perpétuelle confusion entretenue entre «contamination volontaire» et crime qu'il trouve assez de subversion pour espérer passer à la télévision. Mais cette confusion produite par les barebackers n'est pas la nôtre, les représentations des séropositifs qu'ils véhiculent ne sont pas les nôtres. C'est pourquoi, nous luttons contre le discours bareback ET contre la criminalisation de la contamination. Parce que nous sommes des malades, nous refusons que l'épidémie se propage à cause des discours imbéciles de certains ET nous refusons que les impératifs de prévention soient soumis au regard de la justice (voir contre argumentaire p. 7-8).

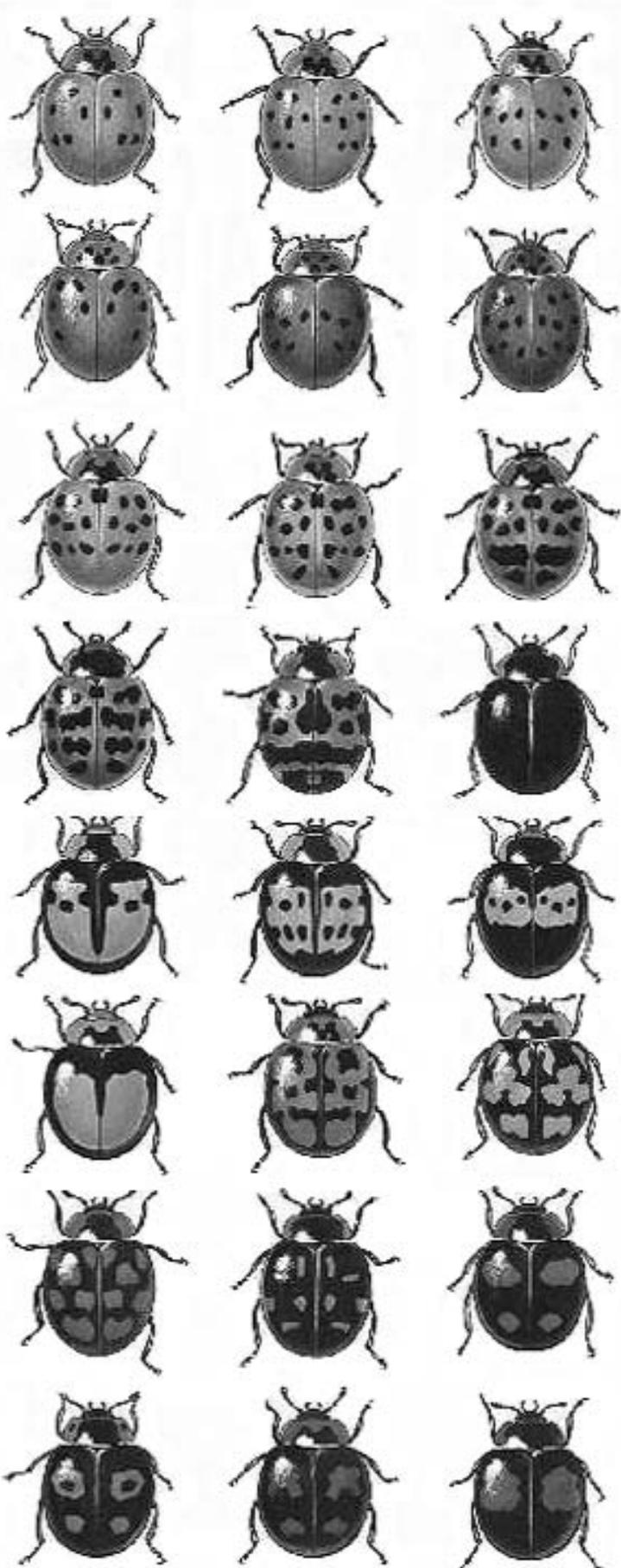
Où étaient Eric Rémès et Luc Arbona quand il a fallu lutter contre l'article de la Loi sur la Sécurité Intérieure qui impose un test de dépistage obligatoire aux personnes suspectées de viol ? Où sont-ils quand il faut réagir aux projets de diverses associations pour porter plainte contre des malades ayant «volontairement» contaminé leur partenaire ? Leur seul geste pour lutter contre la criminalisation des séropositifs consiste à attaquer Act Up-Paris, soit une des rares associations à porter ce dossier.

Depuis que le livre de Eric Rémès est sorti en janvier, nous avons reçu une centaine de mails de personnes indignées qui proposaient qu'on foute les barebackers en prison. Nous avons répondu à chacun d'entre eux, en expliquant pourquoi c'était une mauvaise solution. Ce travail de pédagogie, seules quelques associations le font. Pendant ce temps, Luc Arbona continue à pisser ses copies en se foutant du sida, Eric Rémès profite de l'épidémie pour jouer sa provocation à deux sous aux dépens de la communauté, et les pouvoirs publics pratiquent des tests obligatoires sur les personnes suspectées de viol. Pour notre part, nous continuerons à être présents sur tous ces fronts.





Ni victimes, ni coupables, et inversement



Dans un contexte de criminalisation des séropositifVEs, le vocabulaire change. On ne parle plus de malades, de transmission du virus, mais de coupables, de victimes et de crime. Et en matière de victimisation, les femmes sont évidemment en première ligne.

Ni victimes, ni coupables. Cette phrase, la commission femmes d'Act Up la martèle depuis plusieurs années. Elle est plus que jamais d'actualité. En une semaine, deux femmes sont venues à la permanence juridique d'Act Up pour se renseigner : récemment contaminées par un homme, elles voulaient porter plainte. À Marseille, un collectif de femmes s'est organisé pour «faire la peau» à ces maris qui les ont contaminées.

Quand Nicolas Sarkozy et Dominique Perben instaurent le dépistage obligatoire des personnes suspectées de viol, c'est pour aider soi-disant à la prise en charge des victimes d'abus sexuels. Encore ce terme de victime qui revient. Et face à eux/elles, il y a les bourreaux, les criminellEs : les coupables. Les femmes de Marseille ne voient-elles pas qu'en voulant poursuivre en justice ceux qu'elles suspectent de leur avoir transmis le virus, elles deviennent de facto, en tant que séropositives, de futures coupables ? Ne voient-elles pas qu'un jour, c'est à elles que l'on voudra «faire la peau» ? En Suède, une femme séropositive a récemment été condamnée à un an de prison pour «mise en danger de la vie d'autrui» suite à des rapports sexuels non protégés avec trois hommes sans les informer de son état. Or cette criminalisation des séropositifVEs semble faire abstraction du fait qu'au moins deux partenaires doivent participer pour qu'il y ait transmission, brouillant ainsi le message le plus important sur le plan de la santé publique, selon lequel chacun est tenu de prendre des précautions à chaque fois qu'il a des rapports sexuels. Et surtout, n'oublions pas que la grande majorité des cas de transmission de VIH sont accidentels et non délibérés. Les intentions coercitives, bien qu'elles puissent créer l'illusion d'action, ne font que détourner l'attention de l'essentiel : qu'en est-il des efforts fournis en matière de prévention ciblée pour les femmes, d'éducation aux sexualités, de campagne de dépistage ? Qu'en est-il des efforts pour une réelle prise en compte des femmes séropositives et de leurs spécificités ? Et qu'en est-il de la prise en charge psychologique des victimes de viols par la loi de Nicolas Sarkozy ?

Une fois encore, le discours d'empowerment des femmes prend tout son sens. Refuser d'être des victimes, c'est redonner toute son importance à une sensibilisation à l'épidémie, c'est permettre une prise en charge de la prévention par les femmes grâce à des outils de prévention spécifiques, c'est inciter à des dépistages réguliers et pas seulement lors du premier examen prénatal, c'est lutter au quotidien pour que cessent les rapports de domination dans les couples. Faire d'unE séropositifVE unE criminelLE potentielLE peut-il améliorer toutes ces insuffisances de nos politiques de santé publique ? Nous cherchons à donner à la société d'autres modèles de femmes séropositives que ceux de pauvres filles ou de salopes : ceux de femmes engagées et responsables, de femmes vivantes et belles.

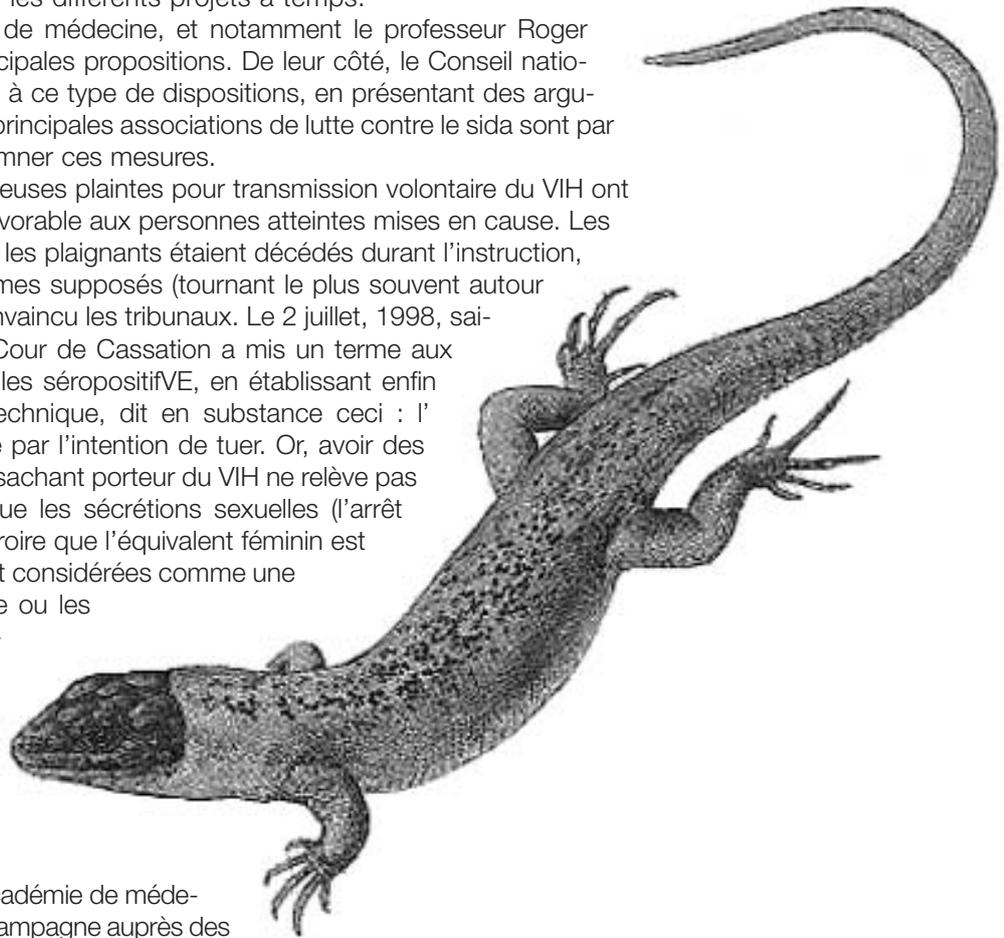
Que dit la loi ?

«Empoisonnement», «mise en danger de la vie d'autrui» sont les deux motifs invoqués pour poursuivre des personnes séropositives. Juridiquement, pourtant, ces termes ne sont pas valables. La Cour de Cassation l'a clairement établi.

En France, jusqu'à l'hiver dernier, aucun texte de loi criminalisant les séropositifs n'avait été adopté. À plusieurs reprises, aux débuts des années 1990, des propositions ont été faites par des sénateurs pour lever le secret médical dans certaines situations ou pour imposer des tests de dépistage. Des sénateurs de droite ont défendu cette mesure, en décembre 1992. La pression associative a permis d'arrêter les différents projets à temps.

En matière de lobby, c'est l'Académie de médecine, et notamment le professeur Roger Henrion, qui est au fondement des principales propositions. De leur côté, le Conseil national du sida (CNS) s'est toujours opposé à ce type de dispositions, en présentant des arguments tant éthiques que sanitaires. Les principales associations de lutte contre le sida sont par ailleurs d'accord entre elles pour condamner ces mesures.

Du côté de la justice, enfin, si de nombreuses plaintes pour transmission volontaire du VIH ont été déposées, la jurisprudence restait favorable aux personnes atteintes mises en cause. Les plaintes étaient classées, soit parce que les plaignants étaient décédés durant l'instruction, soit parce que les qualifications des crimes supposés (tournant le plus souvent autour de l'empoisonnement) n'avaient pas convaincu les tribunaux. Le 2 juillet, 1998, saisie à la suite d'une de ces affaires, la Cour de Cassation a mis un terme aux rêves de ceux qui souhaitent enfermer les séropositifVE, en établissant enfin une jurisprudence claire. L'arrêt très technique, dit en substance ceci : l'«empoisonnement» doit être caractérisé par l'intention de tuer. Or, avoir des relations sexuelles non protégées en se sachant porteur du VIH ne relève pas de cette intention. Pourquoi ? Parce que les sécrétions sexuelles (l'arrêt parle du sperme, mais tout permet de croire que l'équivalent féminin est aussi valable) ne peuvent être légalement considérées comme une substance mortifère. En clair, le sperme ou les sécrétions vaginales ne sont pas comparables à de l'arsenic. Cet arrêt a depuis fait jurisprudence et, en théorie, il permet de prévenir toute plainte pour «empoisonnement» à l'encontre des séropositifVEs.



Automne - Hiver 2002

Tout change à partir d'octobre 2002. L'Académie de médecine, via Roger Henrion, fait une énorme campagne auprès des députés de droite pour qu'on impose à une personne suspectée de viol un test de VIH et de IST. Le député UMP Alain Marsaud dépose un amendement en ce sens dans le cadre de la loi sur la sécurité intérieure, définitivement adoptée en janvier 2003. Malgré les réactions des associations et du CNS, la majorité et quelques parlementaires PS ont approuvé cette mesure.

Rappelons le prétexte : il s'agirait, en connaissant le statut sérologique du violeur, de savoir s'il est pertinent pour la victime de continuer le traitement d'urgence, destiné à éviter une contamination, mais qui est lourd et contraignant. Or, entre les délais de mise à disposition des suspects à la justice et la fenêtre de séroconversion imposée par les tests de dépistage, on sait très bien que cette information n'arrivera jamais à temps pour qu'elle représente une quelconque utilité pour la femme. Par ailleurs, un suspect peut être innocent : quel intérêt aurait alors le résultat pour la victime ?

On voit donc bien que, même dans le cas du viol, le dépistage obligatoire est une mesure condamnable. Comme elle n'améliore pas la prise en charge de la victime, son unique but est de connaître le statut sérologique du suspect dans la perspective d'aggraver sa peine s'il se trouve atteint par le VIH. Roger Henrion a affirmé à plusieurs reprises qu'il fallait œuvrer en ce sens. Un tabou a donc été brisé, qui revient sur une vingtaine d'années de lutte contre le sida fondée sur le dépistage volontaire. Aujourd'hui, ces menaces sont inscrites dans les textes.

Tour du monde des discriminations

Voici la liste des pays appliquant des conditions d'entrée restrictives et discriminatoires envers les personnes étrangères vivant avec le sida.

Allemagne (Bavière)	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé à toutE étrangerE souhaitant rester plus de 6 mois.
Arabie Saoudite	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé pour toute entrée sur le territoire.
Belgique	Un certificat de santé contenant un test VIH négatif est demandé à toute personne non membre d'un pays de l'Europe.
Chine	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé à toutE étrangerE souhaitant rester plus de 6 mois.
Colombie	Un test est demandé à toute personne "susceptible" d'être séropositive.
Etats Unis	Par principe, les USA refusent l'entrée de leur territoire à toute personne vivant avec le virus.
Grèce	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé aux prostituéEs étrangerEs.
Irak	Jusqu'à présent, toutE étrangerE désirant rentrer sur le territoire irakien devait se soumettre à un test de dépistage VIH. Ceci ne s'appliquait pas aux musulmanEs en transit, aux enfants de moins de 14 ans non hémophiles, aux hommes de plus de 60 ans et aux femmes de plus de 50 ans.
Kazakhstan	ToutE visiteurSE restant plus d'un mois doit présenter un résultat de test de dépistage VIH négatif dans les 10 jours qui suivent son arrivée.
Ouzbékistan	Un premier résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé à toutE étrangerE désirant rester plus de 15 jours. Ce test est à renouveler après 3 mois, et tous les ans ensuite.
Royaume-Uni	Toute personne n'ayant pas « l'air en forme » à la frontière peut être soumise à un test de dépistage du VIH
Russie	Les personnes VIH+ ne sont pas autorisées à pénétrer sur le territoire.
Saint Vincent	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé à tous les demandeurs de visa, même touristique.
Salvador	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé à toute personne de plus de 15 ans demandant un visa, même touristique.
Syrie	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé aux personnes âgées de 15 à 60 ans restant plus de 15 jours.
Thaïlande	Les personnes porteuses de maladie transmissibles ne sont pas autorisées à entrer dans le pays. Toutefois, aucun certificat de santé n'est demandé à la frontière.
Bulgarie, Georgie, Kirghizstan, Iles Marshall, Yémen.	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé pour les étrangerEs restant plus de 1 mois.
Biélorussie, Cuba, Jordanie, Moldavie, Norvège, Tadjikistan, Taiwan, Turkménistan, Ukraine.	Un résultat de test de dépistage VIH négatif est demandé pour les étrangerEs restant plus de 3 mois.

Voici la liste des pays criminalisant le risque de transmettre ou la transmission du VIH

Allemagne	Le 18 juillet 2001, un homme a été condamné à 10 ans de prison pour avoir eu des rapports sexuels non protégés avec au moins quatre femmes, sans divulguer son état.
Autriche	En mars 2001, un homme séropositif de 34 ans a été condamné à passer 3 mois en prison, pour avoir sucé un autre homme sans utiliser de capote.
Canada	Au moins 15 affaires concernant des relations sexuelles sont jugées ou en cours, ayant parfois entraîné des peines de 1 à 11 ans de prison. La séropositivité est considérée comme un facteur aggravant.
Danemark	En février 2001, le ministre de la Justice a proposé des modifications au droit criminel prévoyant une peine de 4 ans de prison contre toute personne qui « expose sciemment » une autre au risque d'infection.
Écosse	En février 2001, un homme séropositif a été reconnu coupable de « négligence criminelle » pour avoir eu des rapports sexuels non protégés avec sa partenaire et a été condamné à 5 ans d'emprisonnement. Au Royaume-Uni, l'hospitalisation forcée des personnes contaminées est autorisée par la loi.
États-Unis	Trois approches différentes selon les Etats : l'obligation de révéler sa séropositivité avant les rapports sexuels (l'usage de préservatifs n'est pas une défense recevable), la criminalisation d'actes légaux si effectués par des personnes vivant avec le virus (le don de sang pour les homosexuels, le tapin pour les prostituéEs séropositifVEs). La séropositivité est considérée comme un facteur aggravant des peines. De nombreuses personnes ont déjà été condamnées à des peines de prison pour meurtre ou homicide involontaire.
Nouvelle-Zélande	Pas de législation spécifique, mais un homme a été condamné à 5 ans de prison pour avoir eu des rapports sexuels non protégés.
Suède	Les personnes potentiellement infectées doivent se soumettre à un test et à un examen médical. Un séropositif est tenu par la loi de ne pas transmettre l'infection. L'hospitalisation forcée des personnes contaminées est autorisée par la loi. Récemment, des séropositifs ont été condamnés à des peines de prison et à des amendes pour avoir eu des rapports sexuels non protégés.



Charte de responsabilité : les premières évaluations

Depuis janvier 2003 ont lieu les évaluations des établissements signataires de la charte de responsabilité : l'article 7 de la charte prévoit en effet que les associations partenaires (Act Up-Paris, AIDES, Sida Info Service) et le SNEG peuvent en vérifier l'application par des visites imprévisibles. Les 20 établissements qui se sont engagés à respecter la charte ont tous été visités en cinq mois.

Le Comité de suivi formé de bénévoles des trois associations, s'est présenté à des horaires variés, et à des jours différents de la semaine, pour évaluer essentiellement le respect des conditions de prévention du sida et des IST. Dans l'ensemble, la pression des associations de lutte contre le sida et le partenariat entre les établissements et le SNEG ont permis des améliorations dans la mise à disposition des clients de documents de prévention et surtout de matériel de prévention (capotes, gel et parfois gants à fist). Tous les établissements disposent de présentoir de documentation ou de pipe life (distributeur de capotes et de gel dans les parcours sexuels ou les cabines). D'un établissement à l'autre, leur nombre varie du simple au décuple, leur emplacement est plus ou moins bien approprié et éclairé, mais on peut noter un respect presque général des points essentiels de la charte (prévention, hygiène et formation). Nous avons pu constaté plusieurs manquements graves lors des visites réalisées. Le Comité de suivi en a alors discuté au cours des 4 réunions d'évaluation et rédigé un courrier commun destiné aux établissements pour le leur signaler et leur proposer des solutions. Nous avons en effet parfois constaté la présence de distributeurs de capotes ou de gel vides au moment de la visite. Des évaluations de contrôle anonymes ou au nom du Comité de suivi, par les membres des associations permettront par la suite de vérifier les modifications apportées. Les manquements répétés seront pointés au moment du premier bilan général à l'automne 2003 à travers une campagne de communication (conférence de presse et encarts dans la presse identitaire gay).

La formation des personnels des établissements signataires est en cours, sous la responsabilité du SNEG, grâce à un module de trois heures sur le VIH/sida et les IST. Cet aspect peu connu de la charte est sans doute l'un des points les plus intéressants car il permet de lutter contre les idées reçues et d'amorcer parfois une prise de conscience au sein même des établissements. A contrario il nous est arrivé d'entrer dans un établissement signataire de la charte (affichée au mur), dont l'employé présent ignorait jusqu'à l'existence.

En revanche, notre inquiétude est grande quant au respect de l'hygiène et des conditions de sécurité minimum dans certains établissements : des salles en sous-sol sont parfois ouvertes au public sans aucune autorisation des pouvoirs publics et en dépit du respect des règles essentielles d'hygiène et de sécurité, contenues dans la charte. Nous avons par exemple descendu un escalier qui menait dans une cave en terre battue, recouvert d'une couche antidérapante composée d'un amas ancestral de capotes, de mouchoirs, de mégots, de chewing-gum... Tout cela sans aucun matériel de prévention à disposition immédiate (il faut monter deux étages pour se servir).

L'hygiène des locaux est parfois irréprochable, mais il arrive aussi que l'inverse soit le cas pour des clients. Sur ce point, nos remarques ont été nombreuses et nous veillerons aux solutions apportées. Pour aider les établissements dans leur démarche, des protocoles d'hygiène sont en cours de rédaction. Mais, pour certains, l'entretien nécessiterait souvent une réfection totale des murs, des sols, des sanitaires, des éclairages... Nous touchons là aux limites de la charte : nous pouvons constater des manquements aux règles d'hygiène, proposer des solutions, mais jamais les imposer. Ce n'est tout simplement pas notre rôle. Il revient aux pouvoirs publics, en premier lieu à la DDASS et aux services de la préfecture de Paris, de faire respecter les règles applicables aux lieux fréquentés par le public, fût-il homosexuel et consommateur de sexe.

Quelle militantE êtes-vous ?

un test sans concession

- 01/ L'éveil de votre conscience politique, ce fut ?
 a- le référendum sur le quinquennat
 b- le trauma de la guerre du golfe
 c- la présence des îlotierEs dans votre collège
 d- cette galette de fioul sur votre serviette de plage
- 02/ Si vous deviez choisir votre étendard, vous prendriez ?
 a- votre corps
 b- un joli camaïeu de plumes, de strass, et surtout du glitter
 c- un aigle noir
 d- vous vous êtes toujours contentéE d'une ombrelle.
- 03/ On ne fait pas de politique avec de bons sentiments mais...
 a- si Olivier Besancenot était pédé...
 b- avec de l'ambition
 c- cela n'empêche pas votre petit cœur de battre
 d- du moment que les corps se frôlent
- 04/ Un homme, un vrai ?
 a- une femme comme les autres
 b- ça ne prévient pas, ça arrive, ça vient de loin
 c- c'est une brindille qui s'enflamme
 d- ça ne vous empêche pas de dormir
- 05/ La papa... la parité ?
 a- vous en rêviez
 b- ce n'est pas votre genre
 c- ça a ses raisons d'être
 d- c'est le moyen d'une bonne représentation
- 06/ La mama... la manifestation que vous aimeriez organiser ?
 a- la grève générale qui fera tomber le gouvernement
 b- la Kitty pride
 c- votre coming-out, il est temps
 d- un kiss-in avec Keanu Reeves
- 07/ Cho cho ?
 a- chômage ras l'bol
 b- show-off
 c- choderlos de laclos
 d- shopping
- 08/ Le temps ?
 a- de mourir
 b- de vivre
 c- d'aimer
 d- d'un masque
- 09/ Ça ne vous empêche pas de penser ce que vous pensez...
 a- le tri des déchets
 b- Bertrand Delanoë
 c- le dernier clip de Madonna
 d- les reproches de votre moitié
- 10/ Qui vous donne envie de bouger votre corps ?
 a- La Chocha, Miss Kittin, dj Chloé
 b- Lorie, Kylie, Dannii
 c- un triumvirat un chouia plus politique si c'est possible
 d- le gloss, le clit, le périnée
- 11/ La lutte des classes ?
 a- c'est un vrai moteur
 b- vous êtes à fond dedans
 c- on ne peut pas dire que ça n'existe pas
 d- il faut arriver au bout de toute cette souffrance
- 12/ Le dictionnaire de l'homophobie
 a- vous l'avez lu en une nuit, et vous avez corné la lettre S
 b- vous ne savez pas qu'il existe
 c- votre voisin a écrit une notule
 d- vous ne comprenez pas l'intérêt d'un tel projet
- 13/ Vous avez choisi un tee-shirt de l'association ?
 a- en XL, c'est pour dormir avec
 b- en taille unique, c'est pour offrir
 c- pour avoir un souvenir de la gay pride
 d- pour afficher vos convictions
- 14/ Donner au sidaction
 a- ça ne risque pas de vous arriver
 b- c'est un geste qui compte
 c- vous donnez à chaque fois, vous êtes fidèle
 d- vous préférez donner de votre temps
- 15/ Un an de droite au pouvoir ?
 a- un an que vous n'avez pas manifesté
 b- vous avez encore la force de détester
 c- tout n'est pas encore perdu
 d- il faut le vivre pour le croire
- 16/ Vous faites partie ?
 a- d'Act Up
 b- c'est une question piège
 c- de la communauté
 d- du Grand Tout
- 17/ Si vous n'aviez pas rejoint notre cortège vous seriez
 a- dans la masse
 b- à la ramasse
 c- en terrasse
 d- dans les bras d'Ignace
- 18/ LGBT ?
 a- la Ligue des Garçons-Bouchers du Tarn
 b- la nouvelle soirée de Didier Lestrade
 c- l'interassociative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans
 d- c'est très queer
- 19/ Votre héroïne politique ?
 a- elle est morte
 b- Amélie Mauresmo
 c- Gore Vidal
 d- Claire Carthonnet
- 20/ Les affinités électives ?
 a- vous êtes connuE pour ça
 b- ça ne comble pas votre vide intérieur
 c- vous n'auriez pas cru que c'était aussi bien
 d- vous tenez à votre vie de quartier

faites les comptes

	a	b	c	d
01	■	○	◆	●
02	●	◆	■	○
03	◆	■	●	○
04	◆	●	■	○
05	◆	●	■	○
06	◆	●	■	○
07	■	○	◆	●
08	●	◆	○	■
09	●	◆	○	■
10	●	◆	■	○

	a	b	c	d
11	●	◆	○	■
12	◆	○	●	■
13	■	●	○	◆
14	■	○	●	◆
15	■	◆	●	○
16	◆	○	●	■
17	●	○	■	◆
18	◆	●	○	■
19	○	■	◆	●
20	●	◆	○	■

Vous luttez, mais comment ? Faites vos comptes. Si vous obtenez deux symboles à égalité, c'est que vous êtes complexe et que vous méritez au moins une analyse particulière.



Vous avez une majorité de ◆ :

vous êtes le fruit défendu d'Angela Davis et d'Emmanuelle Béart. Les gens parlent de vous et en bien. Vous faites trembler les gouvernements, vous affolez les populations, vous faites tout terriblement, vous n'êtes pas à la ramasse. Enfant, vous avez su très tôt dire «non», sauf à votre tartine de nutella. AdolescentE, vous avez dit «oui» à un monde plus juste. Aujourd'hui vous voulez le conquérir et vous êtes bien placéE pour ça. Vous lancez les combats comme vous lancez les modes. Vous avez un corps, de l'esprit, une attitude, et vous savez vous en servir. Que demande le peuple !



Vous avez une majorité de ● :

vous êtes le fruit de l'amour de Liz Taylor et Jimmy Sommerville. Vous êtes allongéE pendant que d'autres sont assis. Votre entretient vous permet d'allier plaisirs d'un jour et combats de toujours, c'est dans la paillette que s'expriment au mieux vos convictions. Cela peut sembler superficiel et l'on ne manque pas de vous le reprocher, mais votre soutien n'en est pas moins sincère et précieux. Votre petit doigt ainsi levé soulève des montagnes. C'est pas mal et ce sera formidable si vous ne passez pas à autre chose.



Vous avez une majorité de ○ :

vous êtes le fruit déguisé de Ricky Martin et d'Antoine de Caunes. Ce n'est pas que vous ne faites rien mais vous en parlez beaucoup. Votre présence ne suffit-elle pas ? Votre travail est là, vos envies et vos idées sont partagées. Et pourtant toujours ce besoin de justifier vos luttes et de vous affirmer. L'envie de plaire ou son contraire ? Recentrez-vous. Manifestement, l'estime de tous vous est acquise, il vous reste donc à devenir une discrète coqueluche. Ainsi, dans dix ans, vous aurez fait du chemin over the rainbow.



Vous avez une majorité de ■ :

vous êtes le fruit confit de Jane Fonda et Jean le Bitoux. Vous êtes engagéE quelque part et c'est déjà ça. Vous avez tout connu, tout vu, tout combattu. On pourrait croire que cette expérience profite mais ce n'est pas spontanément ce que l'on dirait. Vous avez de grandes qualités, c'est indéniable, mais le temps passe et vous ne changez pas. Vous continuez à être au bon endroit au bon moment mais est-ce vraiment de vous dont on a besoin ? Il ne s'agit pas de s'adapter mais de sortir des rigidités de votre propre histoire. Cela vous rendrait plus disponible et plus agréable.

Annonces sida au G8 : trahison chiraquienne

Jacques Chirac a préféré sacrifier des principes fondamentaux plutôt que de mettre la main à la poche. Ce qu'un effort français de 500 millions aurait pu faire à Evian, 150 millions ne le feront pas.

Au sommet du G8 à Evian, Jacques Chirac a rompu l'engagement qu'il avait pris auprès des malades des pays en développement selon lequel la France contribuerait significativement et durablement à la lutte contre le sida. Le président français a annoncé comme montant de la contribution française au Fonds mondial contre le sida la maigre somme de 150 millions d'euros par an, alors qu'il promettait au G8 de 2001 que la somme de 10 milliards de dollars annuels serait bientôt atteinte.

George W. Bush, pour sa part, est venu au G8 en mettant sur la table 3 milliards de dollars annuels pendant cinq ans. Chirac, champion de la lutte contre le sida depuis 1997 parmi les chefs d'Etat, a ainsi délibérément laissé George W Bush prendre le leadership absolu sur ce terrain, avec toutes les conséquences dramatiques que cela risque d'avoir dans les pays en développement : promotion de l'abstinence au détriment du préservatif, achat de médicaments aux multinationales américaines plutôt que de génériques, etc.

Jusqu'ici la France donnait 50 millions d'euros par an au Fonds mondial, soit 15 fois moins que ce qu'elle aurait dû mettre au pot commun. Même en triplant la mise, l'engagement français reste dramatiquement insuffisant et incapable de répondre à l'urgence de la situation. En effet, le G8 a déjà reconnu il y a deux ans que les besoins minimum sont de 10 milliards de dollars par an. Depuis, les pays du G8 ont pourtant versé moins de 350 millions de dollars par an au Fonds mondial qu'ils avaient créé en 2001, et auquel il manque à ce jour 1,4 milliard de dollars pour honorer les subventions attendues en octobre prochain.

Dans les pays en développement, la pénurie de moyens bloque la mise en place de programmes d'envergure nationale à partir des initiatives pilotes lancées dans la plupart des pays ces dernières années. Ceci se traduit chaque jour par de nouvelles morts et de nouvelles contaminations. En renonçant à imposer un réel changement d'échelle des financements à la lutte contre le sida des pays les plus riches du monde, Jacques Chirac sape la possibilité d'un changement d'échelle de l'action mise en place sur le terrain.

L'annonce de George W Bush imposait une réaction et une seule : une contribution française et européenne au moins proportionnelle à l'annonce américaine (0,03% du PNB), c'est-à-dire un engagement d'un minimum de 500 millions d'euros pour la France et 3 milliards pour l'UE. George W Bush, en annonçant une forte somme d'argent qui sera essentiellement dépensée dans le cadre d'échanges bilatéraux, affaiblit les mécanismes multilatéraux existants, tel que le Fonds mondial. Il dispose avec cet argent d'un puissant outil de marchandage vis-à-vis des pays en développement et sera en mesure d'orienter fortement leur politique nationale de lutte contre le sida. Ainsi l'annonce de Bush, plutôt que de marquer une avancée, pourrait bien signer un retour en arrière catastrophique sur le terrain.

A son sommet du G8 en France, le président français a préféré sacrifier des principes fondamentaux plutôt que de mettre la main à la poche. Alors que plus de 25 millions de personnes sont mortes du sida et que chaque jour 10 000 vies supplémentaires sont perdues, Jacques Chirac en veut encore.



Les brevets contre la santé

Réponse conjointe des ONG (Médecins sans Frontières, Health Gap, Act Up-Paris, Oxfam, People Health Mouvement, Health Action International) à la proposition des USA sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique, faite à la 56^{ème} Assemblée mondiale de la santé (AMS).

La proposition des Etats-Unis affirme que le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle (PI) constitue le meilleur moyen de stimuler les investissements dans la recherche et le développement (R&D). Cette affirmation fait fi des preuves claires du contraire : le consensus général qui émerge actuellement sur l'échec du système actuel de protection de la PI à stimuler la R&D pour les maladies des populations pauvres. Parmi les 1393 nouveaux médicaments approuvés entre 1975 et 1999, seuls 16 (soit à peine plus de 1%) concernaient spécifiquement les maladies tropicales et la tuberculose, pourtant à l'origine de 11,4% du fardeau mondial des maladies.

Les brevets qui assurent la protection de la PI font partie d'un système complexe qui peut inciter à l'investissement dans la R&D à certaines conditions, en particulier lorsqu'un retour sur investissement peut être attendu. Cependant, les brevets ne stimuleront pas la R&D pour les maladies négligées, précisément parce que les populations qui souffrent de ces maladies n'ont pas de pouvoir d'achat suffisant, et ne forment pas un marché suffisamment solvable.

En 2002, le gouvernement britannique a mandaté une commission indépendante dont le rapport conclut que «toutes] les situations que nous avons examinées suggèrent que [la PI] ne joue quasiment aucun rôle [à stimuler la R&D], à l'exception des maladies pour lesquelles il existe un large marché dans les pays développés. Le cœur du problème est le manque de demande suffisante sur le marché pour inciter le secteur privé à engager les ressources nécessaires dans la R&D. [La] présence ou l'absence de protection de la PI dans les pays en développement est d'une importance secondaire à inciter la recherche dirigée vers les maladies prévalentes dans les pays en développement». Cependant, la protection de la PI est clairement reconnue comme étant un obstacle à l'accès aux médicaments existants dans la mesure où elle augmente les prix et empêche la concurrence par les génériques.

Les propositions contenues dans ce projet reposent sur une croyance presque aveugle dans le système de la PI, sans égard pour la réalité des patients en besoin désespéré de technologies médicales nouvelles et plus efficaces, et pour qui l'accès aux médicaments essentiels sont de belles paroles non suivies d'effet. Au regard de la crise du VIH/sida, ainsi que des problèmes massifs exprimés par de nombreux délégués à l'AMS pour garantir un accès équitable et durable aux traitements antirétroviraux, la position des Etats-Unis donne l'impression qu'ils ont perdu tout contact avec la réalité.

Il est incompréhensible que la proposition ne fasse aucune référence à la Déclaration ministérielle de l'OMC sur les ADPIC et la santé publique (Déclaration de Doha en novembre 2001), aucune référence au besoin de trouver une solution économiquement viable et praticable au problème exposé dans le 6^{ème} paragraphe de cette Déclaration (production pour l'exportation), solution qui, conformément à la Déclaration de Doha permettrait d'assurer l'accès aux médicaments pour tous. La proposition des Etats-Unis suggère que l'OMS devrait adresser ses Etats membres à l'OMC ou à l'OMPI pour les questions d'assistance technique, alors que ces mêmes Etats membres ont indiqué clairement et de façon répétée qu'ils voulaient que ce soit l'OMS qui joue un rôle plus important pour favoriser et assurer des législations nationales favorables à la santé publique.

Les Etats membres de l'OMS doivent rejeter cette proposition et travailler à une résolution qui fasse des besoins de santé des populations des pays en développement le point central.



Conférence de Paris 2003 : le point sur la recherche

Du 13 au 16 juillet 2003 aura lieu au Palais des Congrès de Paris la 2^{ème} conférence de l'International Aids Society (IAS) sur la pathogénèse et les traitements du VIH, organisée par l'Agence nationale de recherche contre le sida (ANRS) qui en assure la co-direction scientifique.

Comme pour toutes les conférences de ce type, le programme prévoit des sessions plénières, des présentations scientifiques de spécialistes suivies de questions, des posters (résumés écrits des résultats de divers sujets de recherche), des débats permettant d'exposer les points de vues opposés de chercheurs, et d'éventuels résultats scientifiques très récents.

La présence des malades

Or l'intérêt probable de cette conférence résidera sans doute notamment dans le forum communautaire prévu en préambule : organisé par les associations de malades, notamment le TRT-5, ce forum a pour objectif de pointer les attentes des personnes atteintes en matière de recherche. Il se déroulera pendant toute la journée du 13 juillet.

Pour cela, 3 axes ont été dégagés, prenant la forme de trois sessions parallèles : la connaissance du VIH et des traitements, les essais thérapeutiques et l'accès aux traitements. Chaque thème sera abordé en deux phases : une première phase d'information sur les situations actuelles, traitée le matin, une deuxième phase de mise en perspective et de débat, pour définir ce que nous, malades, voulons pour notre avenir.

VIH, traitements et soins

La matinée sera consacrée à l'information des participants communautaires (associatifs, malades, essentiellement des non-scientifiques), résumant le fonctionnement même de la maladie, les traitements, les soins, les limites de ces traitements et les perspectives pour l'avenir.

L'après-midi de ce premier thème permettra une réflexion sur les relations entre soignants et malades et les manières de les faire évoluer pour que les malades deviennent acteurs de leur prise en charge.

Les essais thérapeutiques

D'abord il s'agira d'expliquer l'évaluation des médicaments, d'expliquer le fonctionnement des essais thérapeutiques. Puis on fera le point sur l'éthique dans la recherche, avec comme impératif absolu la protection des malades. Enfin on présentera l'influence que ces derniers peuvent prendre dans les instances pilotant les essais thérapeutiques, au travers de plusieurs exemples.

La seconde partie de ce thème abordera les principaux défauts actuels de ces systèmes : la représentativité des malades, les femmes exclues de la recherche, etc. On débattrait également du défi permanent que constitue l'information vers les malades, cette condition essentielle et si souvent bafouée.

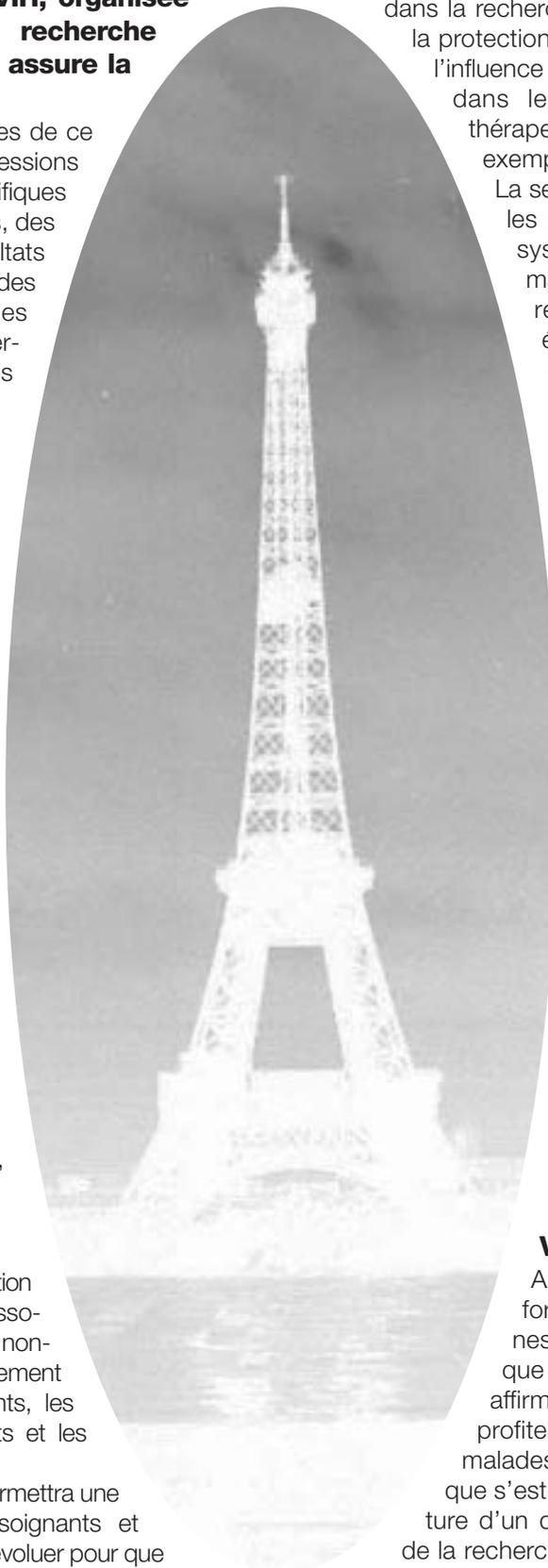
L'accès aux traitements

La première partie exposera la situation actuelle, catastrophique, de l'accès aux médicaments dans les pays du Sud : infrastructures et investissement internationaux officiels. Suivront une présentation des différents enjeux (prix, approvisionnement et nécessité d'évolution des cadres législatifs), puis la présentation des impératifs de formation au lobbying et d'union des efforts des malades au niveau local pour accéder aux traitements et aux soins.

L'après-midi de ce troisième thème sera consacrée aux initiatives internationales dans lesquelles les représentants de malades doivent peser, et les objectifs à atteindre auprès des décideurs politiques.

Vers une plateforme commune

Au final, il s'agit d'établir et de formuler des revendications communes, du moins donner une idée de ce que nous attendons de la recherche, affirmer la manière de la mener, et faire profiter de ses résultats le maximum de malades dans le monde. C'est l'objectif que s'est fixé ce forum, à la veille de l'ouverture d'un des grands rendez-vous mondiaux de la recherche sur le sida.



**SIDA
COLÈRE
MALADES
HEPATITES
ESSAIS CLINIQUES
EFFETS SECONDAIRES
ACCÈS À L'INFORMATION
TRAITEMENTS D'URGENCE
NOUVEAUX MÉDICAMENTS
VACANCES THÉRAPEUTIQUES**

COMME VOUS NOUS SOMMES SEROPOSITIFS,
NOUS TRAVAILLONS DÉJÀ SUR CES DOSSIERS,
NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE.

REJOIGNEZ-NOUS

REUNION HEBDOMADAIRE D'ACT UP-PARIS
TOUS LES MARDIS A 19H00

ECOLE DES BEAUX ARTS, 14 RUE BONAPARTE, PARIS, 8^{ème} ARRONDISSEMENT

COMMISSION TRAITEMENTS & RECHERCHE D'ACT UP-PARIS
1 JEUDI SUR 2 A 19H00

45 RUE SEDVINE, PARIS, 1^{ère} ARRONDISSEMENT

Tel : 01 48 00 13 69 (répondeur) / acttrait@actup.org / www.actup.org

**ACT UP
PARIS**

Loi Sarkozy : le nettoyage a commencé

La loi pour la sécurité intérieure commence à être appliquée. On constate d'ores et déjà l'impact de des mesures qui en découlent. Une crise sanitaire se profile. Mais cela, Jean-Paul Proust, préfet de police de Paris et Yves Bot, le procureur de la république, s'en foutent.

Depuis début avril, nous assistons aux premières applications en acte des articles de la Loi pour la Sécurité Intérieure sur la prostitution. La situation actuelle étant extrêmement disparate, il nous a fallu entamer une réaction sur tous les fronts : par une série d'actions publiques avec des prostituéEs sur des lieux de prostitution (Strasbourg Saint-Denis, Bois de Boulogne, etc.), par un zap de Nicolas Sarkozy lui-même à la mairie du 17^{ème} arrondissement lors de la signature du contrat de sécurité de l'arrondissement, le 21 mai dernier, par la création d'un pôle de travail regroupant plusieurs organisations (PASTT, SAF, GISTI, ADDE, ARCAT, SM, les Verts-Paris...).

À Paris, 103 dossiers ont été instruits en un mois. Un des premiers signes forts a été donné par la circulaire d'application produite par Yves Bot, procureur de la République de Paris. Profitant de l'espace laissé vacant par l'absence de décrets d'application et de texte de la Chancellerie, Yves Bot a saisi l'occasion pour indiquer la façon dont il entendait mettre en œuvre l'article de la LSI (article 225-10-1 du Code pénal) punissant le racolage de deux mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende. Cette circulaire est discriminatoire : elle recommande de faire passer les prostituéEs étrangèrEs en situation irrégulière en comparution immédiate (en ajoutant au délit de racolage une infraction à la législation sur les étrangèrEs), ce qui ne leur permet pas de préparer une défense convenable. On a pu noter par ailleurs une multiplication des irrégularités de procédure à l'occasion de ces premiers jugements : traducteurRICEs reçuEs hors délais, absence d'enquête sociale pour les personnes mineures, etc. Pour autant, les relaxes sont loin d'être systématiques : la première peine d'emprisonnement a été prononcée, le 9 mai, par le tribunal correctionnel de Bordeaux à l'encontre d'une prostituée kosovare en situation irrégulière. La production de cas de double peine n'a plus rien d'une anticipation : cette personne a écopé de deux mois ferme, en attendant son expulsion.

La disparité des peines prononcées prouve à la fois l'incohérence de ces mesures et l'arbitraire de la définition du délit de racolage dans la loi. A l'échelle nationale, la situation est donc clairement inégalitaire.

Dans le même temps, le Préfet de police de Paris, Jean-Paul Proust, communique en mettant en avant, comme il se doit, les dossiers ayant bénéficié d'un "traitement administratif et social", par rapport au "traitement judiciaire" : 15 prostituéEs étrangèrEs ont été expulséEs ("dont certaines avec leur accord"), 26 ont reçu un Arrêté de Reconduite à

la Frontière, 31 ont reçu une Autorisation Provisoire de Séjour. Face à une telle disparité de traitements, on est en droit de se demander quels critères président à ces prises de décision. On peut de plus douter de la concertation avec les associations dont se targue Jean-Paul Proust pour défendre son bilan. C'est comme si, avec Yves Bot, ils s'étaient partagés les deux versants de la loi dans son application à Paris : au procureur l'emprisonnement pour racolage, au préfet l'octroi du titre de séjour sous délation, les deux s'accordant néanmoins sur les mesures d'éloignement.

S'en féliciter, comme le fait la Préfecture de police en communiquant son bilan après un premier mois d'application, est odieux. En plus de l'expulsion, ces mesures reconduisent les personnes expulsées sous la dépendance des réseaux, et / ou mettront gravement leur vie en danger. Les traitements antirétroviraux ne sont pas encore disponibles partout, et ne sont majoritairement pas pris en charge par les systèmes de santé. Une fois les personnes rapatriées, c'est l'exclusion qui les attend, et pour certaines, la mort.

Ces mesures répressives, ouvertement discriminatoires, ne font qu'empirer les conditions de travail des prostituéEs : elles rendent difficiles la négociation et l'utilisation du préservatif, font reculer leur accès aux droits et aux soins. Ainsi, des prostituéEs témoignent être contraintEs depuis un certain temps de changer leurs pratiques, le préservatif redevient un luxe qu'ils / elles ne peuvent plus se permettre. Tout cela dans un climat de panique généralisée, en raison des agressions des clients et des violences policières : une prostituée africaine dit par exemple avoir été gardée à vue quatre jours sans boire ni manger dans un commissariat parisien. A l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore de données suffisantes pour dresser un bilan des impacts sanitaires de ces mesures, mais les seuls témoignages que nous pouvons recevoir çà et là laissent présager du pire. La situation de crise sanitaire est déjà en place.

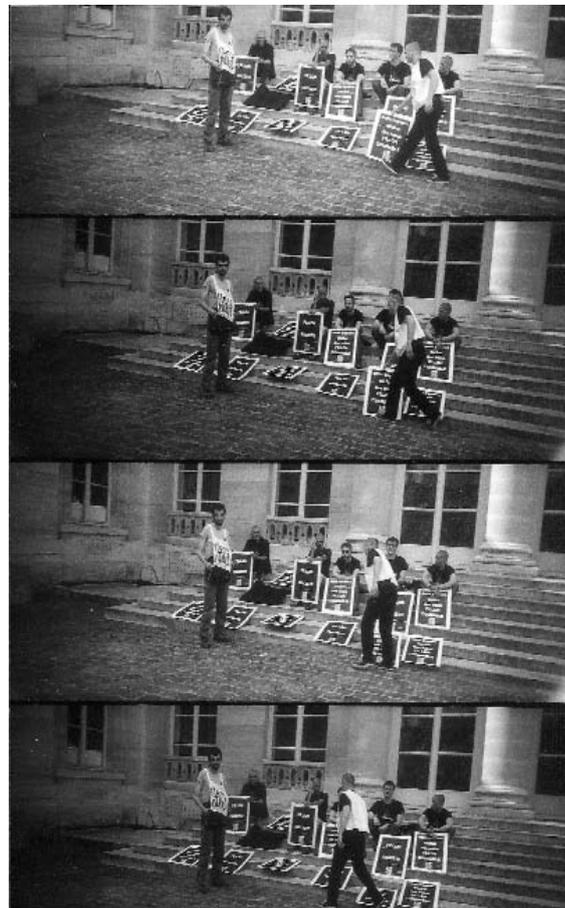
La santé est incompatible avec la répression.

Act Up-Paris exige :

- **l'abandon de la comparution immédiate pour les prostituéEs étrangèrEs en situation irrégulière ;**
- **l'arrêt immédiat des expulsions des prostituéEs étrangèrEs, et de touTEs les étrangèrEs ;**
- **l'arrêt de l'emprisonnement pour racolage ;**
- **l'abrogation de la Loi 2003-239 pour la Sécurité Intérieure.**

Si vous avez subi ou si vous souhaitez témoigner de faits de répression, vous pouvez déposer un témoignage sur le site Internet : www.maincourante.eu.org, ou l'envoyer par mail à l'adresse : deposerl@maincourante.eu.org, ou pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet, l'adresse postale suivante est mise à leur disposition : **Maincourante - c/o Act Up-Paris - BP 287 - 75525 Paris Cedex 11.** Maincourante s'engage à respecter l'anonymat des personnes qui le souhaitent.

Combien coûte la santé d'unE sans-papier ?



Fillon ouvre les enchères.

Le jeudi 12 juin, nous avons investi le ministère des affaires sociales pour rendre public le racisme de François Fillon. Ses services préparent une circulaire, qui, sous prétexte de «recadrage» de l'Aide médicale d'Etat (AME), entend exclure les étrangèrEs sans-papier de tout accès aux soins gratuits. Déjà, en décembre dernier, la droite avait tenté de remettre en cause l'AME. Suite à notre zap, Mme Sitruk et M. Soutou, du ministère, nous ont reçu, pour défendre les arguments comptables qui justifieraient à leurs yeux que l'on prive les sans-papier de tout accès aux soins*. Nos interlocuteurs ont affirmé être choqué que l'on traite François Fillon de raciste. Mais ce dernoer s'apprête à renforcer des inégalités dans l'accès aux soins entre les sans-papiers et le reste de la population, donc, de soutenir le principe de préférence nationale appliqué au système de santé. François Fillon ne veut plus être taxé de raciste ? Qu'il intègre les sans-papiers à la Couverture Maladie Universelle.

** La retranscription de cette entrevue, ainsi que le projet de circulaire est visible sur notre site.*

Brèves

Sniffer n'est pas jouer

Depuis près de deux ans les sniffeurs peuvent bénéficier du Strawbag®, une trousse de prévention avec des pailles, de l'eau stérile et plein de choses utiles à l'utilisation et l'entretien de son nez. L'intérêt de cet outil est de prévenir les contaminations par le VHC qui peut être transmis par le partage de pailles. Cette précaution sanitaire a été accueillie très positivement par le public et les acteurs de terrain qui ont plébiscité le kit de sniff. Seulement voilà, le ministère de la Santé, faisant fi du principe de précaution, refuse de reconnaître officiellement le Strawbag® et de le subventionner. Plutôt que de réaliser les études nécessaires pour confirmer l'utilité de cet outil, notre ministre préfère attendre que des milliers de personnes supplémentaires se soient transmises l'hépatite C pour réagir. Comme si cette attitude irresponsable ne suffisait pas, 30 000 Strawbag® ont été achetés par la Direction Générale de la Santé voilà plusieurs mois, et grâce à des contradictions politiques et administratives, ils dorment dans une cave du ministère en attendant d'être détruits, alors que des associations pourraient les distribuer. Si Jean-François Matteï ne prend pas ses responsabilités (par la reconnaissance et la subvention), cet outil novateur va peut être disparaître de la palette des matériels de prévention, au détriment de la santé des consommateurs de drogues une fois de plus.

Keep it safe

Du nouveau pour les pratiques safe ! Après un petit moment sans grandes nouveautés, voici le dernier né des matériels de prévention : le nouveau filtre des Stéricups® (il remplace les anciens petits filtres cylindriques cerclés de papier, il ressemble à une mini coupe de champagne). Son intérêt ? Eliminer les particules présentes dans la solution à injecter pour réduire les pathologies veino-vasculaires (abcès, poussières, etc.) et réduire les risques de transmission virale, principalement du VHC, mais aussi du VIH et du VHB lors des partages de cuillères et de filtres. L'idée principale du Stéricup® est de faire passer l'idée qu'il n'y a pas que l'injection qui peut être contaminante, mais sa préparation aussi. En dehors de la seringue, l'eau, le filtre et la cuillère peuvent aussi transmettre des virus. Le Stéricup® est à usage unique, il vise à faciliter l'adoption de techniques d'asepsie. Se protéger des hépatites protège aussi du sida.

Site : www.steribox.tm.fr - contact : info@steribox.tm.fr



Nicolas S. a tué un usager de drogue

Il y a quelques jours, le corps d'un usager de drogue a été retrouvé dans une cave du 18^{ème} arrondissement. Comme beaucoup depuis l'augmentation des répressions policières, cet homme avait choisi de se cacher, pour ne plus être traqué. Mais à force de se cacher et de vivre dans une clandestinité et une insécurité toujours plus grande, on finit par mourir. La répression tue.

French ART
présente

FRENCH ART ET AUDIOVISION PRODUCTIONS

Cadinot
The Best
5

★★★★★

27 acteurs 105 mn
8 scènes originales
dans leur version intégrale
+ bandes annonces

FRENCH ART
64, rue de Rome 75008 PARIS
du lundi au samedi de 10h à 19h
Tél 01 45 22 57 35
Fax 01 42 93 21 17

soutient
act up

**CATALOGUE
GRATUIT**
sur simple
demande

certifiez que
vous êtes
majeur

signature
obligatoire

French ART
CATALOGUE
DVD - VIDEO
N° 2
ÉTÉ 2003

www.cadinot.fr
TOUS LES ACTEURS TOUS LES FILMS
tu veux tourner pour cadinot?
casting@cadinot.fr



Silence, on meurt

Laurent Jacqua, malade du sida, n'a de cesse de dénoncer l'incompatibilité de la maladie avec la prison. Incarcéré à Bois d'Arcy, il constate la multiplication des brimades, des humiliations et la dégradation de la vie au quotidien dans les prisons, depuis que Dominique Perben a notamment ordonné des fouilles généralisées. Voici son témoignage.

Fouille du 05/05/2003 :

Lundi 5 mai 2003 aux alentours de 19h30, des surveillants encagoulés et encadrés des surveillants chefs et de membres de la direction de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy ont fait une descente au quartier d'isolement pour une fouille surprise.

L'un après l'autre nous avons été fouillés. Ils sont venus me chercher en dernier et m'ont conduit à la bibliothèque du QI (quartier d'isolement).

Plusieurs agents encagoulés munis d'uniforme anti émeute et casqués m'ont alors entouré et il m'a été demandé de me mettre à nu pour la fouille. Je me suis donc déshabillé sans opposer de résistance. Une fois nu, ils m'ont demandé de me retourner. J'ai été plaqué au mur et l'un des surveillants m'a palpé l'entre jambe en touchant mes parties sans ménagement.

Considérant que c'est une atteinte à ma dignité, je me suis retourné en protestant sur la façon dont j'étais fouillé. Ils m'ont alors demandé d'un ton agressif de me baisser et de tousser, ce que j'ai refusé. Le surveillant chef a alors fait signe à ses surveillants cagoulés, et ceux-ci, au nombre de quatre ou cinq, m'ont plaqué au sol de façon violente en m'assénant divers coups au visage et sur le corps.

Ils m'ont ensuite contraint par force, à écartier les jambes pendant que l'un d'eux procédait au contrôle par attouchements au niveau des testicules au point de me faire mal.

Maintenu au sol, on m'a alors une fois de plus demandé de tousser, j'ai refusé, ils m'ont menotté violemment en me blessant aux avant-bras, puis j'ai été conduit « manu militari », nu, à travers la détention sous le regard du personnel tant féminin que masculin pour être placé dans une promenade du quartier disciplinaire où j'ai attendu la fin de la fouille.

Vers 21h, je regagnai ma cellule avec quelques blessures et un œil enflé. Mardi 06 mai 2003, je faisais constater mes blessures par le médecin visitant le quartier d'isolement. Celle-ci établira un certificat médical. Extraits : « ...Il présente une coupure de trois cm au niveau de l'avant-bras, des hématomes et ecchymoses au niveau des deux bras, une érosion superficielle au bras droit. Il présente d'autres ecchymoses sur le dos et genou gauche. Il présente également un œil droit rouge, avec une vision un peu floue. Il se plaint de douleurs également au niveau du testicule gauche... ».

Nous sommes deux à avoir été tabassés ce soir là.

Les matons cagoulés arrivent dans les QI, la répression s'intensifie.

NB : Laurent Jacqua vient de publier «La guillotine carcérale, silence, on meurt» aux éditions «Nautilus».

Vous pouvez retrouver ce témoignage, comme beaucoup d'autres sur le site www.maincourante.eu.org et en déposer un vous-même si vous avez subi ou si vous souhaitez témoigner de faits de répression (voir les modalités p. 20).

**SAUNA HAMMAM
JACUZZI**



**"Le Sauna préféré
des Parisiens !"**

**SOUTIENT
ACT UP
PARIS !**

<http://www.univers.net>

Tél.: 01.42.61.24.83

Ouvert 7j/7 de 12 h à 2 h
20/22 rue des Bons Enfants - Paris 1^{er}

Métro:
Palais Royal-Musée du Louvre (lignes 1 & 7)
ou Station Les Halles (ligne 4 & R.E.R.)



	Taille	Prix	Couleur	Qté	Montant
- Tee-Shirt Silence=Mort, Colère=Action, Action=Vie	S n M n L n XL n	15 €			
- Tee-Shirt logo Act Up-Paris [bleu nuit (S, XL), bleu clair (S, XL), vert, jaune, bordeaux (L, XL), blanc (S, M)]	S n M n L n XL n	15 €			
- Tee-Shirt Knowledge is a weapon [noir, bleu nuit, vert (S), rouge (XL)]	S n M n L n XL n	15 €			
- Tee-Shirt Ignorance is your enemy [noir, bleu nuit, bleu ciel, rouge]	S n M n L n XL n	15 €			
- Tee-Shirt Knowledge is a weapon ou Ignorance is your enemy (col V) [noir, bleu ciel, kaki]	XS n	15 €			
- Débardeur Knowledge is a weapon ou Ignorance is your enemy, bretelles [noir, rouge]	XS n	15 €			
- Tee-Shirt agnès b. Femmes 8 mars 2003, blanc, lettres roses	S n M n L n XL n	15 €			
- Tee-Shirt Isabel Marant REACT UP, noir lettres roses	XS/S n	15 €			
- Tee-Shirt Isabel Marant REACT UP, noir lettres roses, manches longues	M/L n	20 €			
- Tee-Shirt Noir Désir Le vaisseau de l'espace, motif rouge/noir et jaune [noir, rouge]	S n M n L n XL n	15 €			
- Sweat-Shirt Noir Désir capuche Le vaisseau de l'espace, motif noir/rouge et jaune [noir, bordeaux, kaki]	M n L n XL n	35 €			

Remplir les cases et préciser le montant total de l'achat en incluant les frais de port. Frais de port : 3 € Total :€

Complétez et retournez le ou les talon(s) ci-dessus accompagné(s) du règlement à l'ordre d'Act Up à Act Up-Paris / VPC - BP 287 - 75525 Paris Cedex 11.

avec vos coordonnées : Prénom - NOM

Adresse complète

Vous pouvez nous joindre au mail : stands@actupparis.org